



**PRÉFET DE LA
RÉGION NOUVELLE-
AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R75-2025-062**

PUBLIÉ LE 1 AVRIL 2025

Sommaire

RECTORAT DE BORDEAUX / DCVSAJ

R75-2025-03-31-00047 - Arrêté portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Romain MARCILLAC, directeur de l'encadrement et des personnels administratifs, techniques, de laboratoire, santé, sociaux (3 pages)

Page 3

RECTORAT DE BORDEAUX

R75-2025-03-31-00047

Arrêté portant subdélégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire à
Monsieur Romain MARCILLAC, directeur de
l'encadrement et des personnels administratifs,
techniques, de laboratoire, santé, sociaux



**Arrêté portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à
Monsieur Romain MARCILLAC, directeur de l'encadrement et des personnels administratifs,
techniques, de laboratoire, santé, sociaux**

LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE,
RECTEUR DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX, CHANCELIER DES UNIVERSITES

Vu le code de l'éducation et notamment son article D222-20

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, en date du 21 mars 2025, portant délégation de signature à Monsieur Jean-Marc HUART, recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur de l'académie de Bordeaux, chancelier des universités,

- A R R Ê T E -

Article 1^{er} : Subdélégation de signature est accordée par Monsieur Jean-Marc HUART, recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur de l'académie de Bordeaux, chancelier des universités, à Monsieur Romain MARCILLAC, directeur de l'encadrement et des personnels administratifs, techniques, de laboratoire, santé, sociaux, à l'effet de signer, dans la limite des attributions de la direction, les pièces faisant l'objet de la délégation susvisée du 21 mars 2025, y compris les actes de liaison de la paye.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Romain MARCILLAC, directeur de l'encadrement et des personnels administratifs, techniques, de laboratoire, santé, sociaux, subdélégation de signature est accordée, par Monsieur Jean-Marc HUART, recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur de l'académie de Bordeaux, chancelier des universités, à Madame Carole LOCTEAU, directrice adjointe de l'encadrement et des personnels administratifs, techniques, de laboratoire, santé, sociaux, à l'effet de signer, dans la limite des attributions de la direction, les pièces faisant l'objet de la délégation susvisée du 21 mars 2025, y compris les actes de liaison de la paye.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Romain MARCILLAC, directeur de l'encadrement et des personnels administratifs, techniques, de laboratoire, santé, sociaux, et de Madame Carole LOCTEAU, directrice adjointe de l'encadrement et des personnels administratifs, techniques, de laboratoire, santé, sociaux, subdélégation de signature est accordée, par Monsieur Jean-Marc HUART, recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur de l'académie de Bordeaux, chancelier des universités, à Madame Ingrid LE-CORGUILLE, cheffe du bureau DEPAT1, à l'effet de

signer, dans la limite des attributions de la direction, les pièces faisant l'objet de la délégation susvisée du 21 mars 2025, y compris les actes de liaison de la paye.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Romain MARCILLAC, directeur de l'encadrement et des personnels administratifs, techniques, de laboratoire, santé, sociaux, et de Madame Carole LOCTEAU, directrice adjointe de l'encadrement et des personnels administratifs, techniques, de laboratoire, santé, sociaux, subdélégation de signature est accordée, par Monsieur Jean-Marc HUART, recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur de l'académie de Bordeaux, chancelier des universités, à Madame Géraldine EBERHARD, cheffe du bureau DEPAT2, à l'effet de signer, dans la limite des attributions de la direction, les pièces faisant l'objet de la délégation susvisée du 21 mars 2025, y compris les actes de liaison de la paye.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Romain MARCILLAC, directeur de l'encadrement et des personnels administratifs, techniques, de laboratoire, santé, sociaux, et de Madame Carole LOCTEAU, directrice adjointe de l'encadrement et des personnels administratifs, techniques, de laboratoire, santé, sociaux, subdélégation de signature est accordée, par Monsieur Jean-Marc HUART, recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur de l'académie de Bordeaux, chancelier des universités, à Madame Laure MORASSUTTI, cheffe du bureau DEPAT3 par intérim, à l'effet de signer, dans la limite des attributions de la direction, les pièces faisant l'objet de la délégation susvisée du 21 mars 2025, y compris les actes de liaison de la paye.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Romain MARCILLAC, directeur de l'encadrement et des personnels administratifs, techniques, de laboratoire, santé, sociaux, et de Madame Carole LOCTEAU, directrice adjointe de l'encadrement et des personnels administratifs, techniques, de laboratoire, santé, sociaux, subdélégation de signature est accordée, par Monsieur Jean-Marc HUART, recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur de l'académie de Bordeaux, chancelier des universités, à Madame Amandine GRELLETY, cheffe du bureau DEPAT4, à l'effet de signer, dans la limite des attributions de la direction, les pièces faisant l'objet de la délégation susvisée du 21 mars 2025, y compris les actes de liaison de la paye.

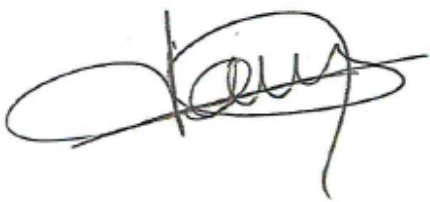
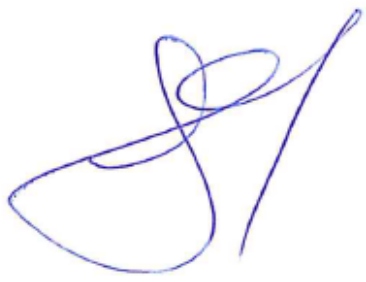



Article 7 : Le secrétaire général de l'académie de Bordeaux et le directeur régional des finances publiques de la région Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 mars 2025

Le Recteur,

Jean-Marc HUART

The image shows a blue circular official stamp of the Recteur de la Région Académique Nouvelle-Aquitaine, Recteur de l'Académie de Bordeaux, and Chancelier des Universités. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'J.M. HUART'. Below the signature, the name 'Jean-Marc HUART' is printed in a bold, black, sans-serif font.

<p>Spécimen de signature de Monsieur Romain MARCILLAC</p> 	<p>Spécimen de signature de Madame Carole LOCTEAU</p> 
<p>Spécimen de signature de Madame Ingrid LE-CORGUILLE</p> 	<p>Spécimen de signature de Madame Géraldine EBERHARD</p> 
<p>Spécimen de signature de Madame Laure MORASSUTTI</p> 	<p>Spécimen de signature de Madame Amandine GRELLETY</p> 